

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 – INVESTISSEMENTS METRO

**7.14 – EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO – PHASE 3 – Marché n° W 2015
12326 M - Lot n° 13 - Equipements de voie et PCC - Approbation du marché négocié à
conclure avec l'entreprise SIEMENS SAS.**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI,
MM TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.11.05.8.8 du 05 novembre 2014, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 3 des extensions d'atelier portant sur le site de Basso Cambo.

Le programme prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 3 voies d'atelier dont 2 équipées et permettant une maintenance à 26m. De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création de bureaux est prévue au-dessus des voies ainsi qu'une restructuration des bureaux existants.

Le présent marché négocié concerne les travaux d'équipements de voie et de modification du PCC.

Les prestations du présent marché comprennent les travaux suivant :

- Fourniture et pose des équipements nécessaires à la création de 3 voies d'atelier depuis la réservation prévue sur le faisceau de voie existant jusqu'à l'entrée de l'atelier. Cette création représente un linéaire global de voie d'environ trois cent cinquante mètres et met en œuvre trois nouveaux appareils de voie,
- Les modifications logicielles du PCC pour intégrer la nouvelle configuration du faisceau atelier.

Ces prestations faisant appel à des techniques et des protocoles propres au système VAL, seul SIEMENS SAS est en mesure de les réaliser.

En conséquence, dans le cadre de l'article 144.II.3 du code des marchés publics, il a été proposé, pour les raisons évoquées ci-dessus, d'attribuer ces prestations sous forme de marché négocié à l'entreprise SIEMENS SAS.

Le montant global de ce marché s'élève 2 989 886 € HT. Il se décompose de la façon suivante :

	Montant € HT
Management de projet, coordination, supervision de travaux	232 333
Modifications PCC	85 558
Equipements de voie	
Etudes et fourniture	1 820 258
Travaux de pose	851 737
Total	2 989 886

Le délai global du marché est de 11 mois.

La Commission d'appel d'offres du SMTC a, dans sa séance du 27 mai 2015 attribué le marché négocié à SIEMENS SAS pour un montant total de 2 989 886 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché négocié W 2015 12326 M avec l'entreprise SIEMENS SAS.

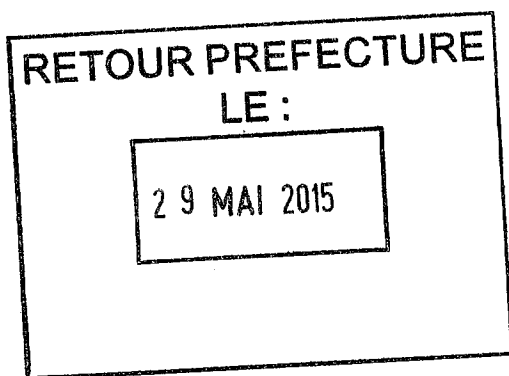
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec SIEMENS SAS, le marché n° W 2015 12326 M concernant le lot n° 13 Equipements de voie et PCC relatif à phase 3 de l'extension des ateliers métro pour un montant de 2 989 886 € HT.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES